

## ADHESION AU SCHEMA DIRECTEUR LIMOUSIN D'ORGANISATION DU RESEAU CONSULAIRE

**L'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Limousin,  
réunie le 15 juin 2009,**

Après avoir constaté la présence des deux tiers des membres en exercice de la CRCI du Limousin,

**Considérant** le schéma directeur voté à l'unanimité par l'assemblée générale de la CRCI Limousin Poitou-Charentes le 30 mars 2006 et approuvé sans réserve par arrêté ministériel du 26 juin 2006,

**Considérant** le décret n° 2006-1195 du 27 septembre 2006 portant :

- modification de la circonscription et changement de dénomination de CRCI Limousin-Poitou-Charentes qui devient la CRCI Poitou-Charentes
- et création de la CRCI Limousin,

**Considérant** la scission effective entre les deux CRCI à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007, suite à la création de la CRCI Limousin le 8 décembre 2006 et installation de la nouvelle assemblée de la CRCI Poitou-Charentes le 18 décembre 2006,

**Considérant** l'adoption par la CRCI Poitou-Charentes lors de son assemblée générale du 26 novembre 2008 de son propre schéma directeur.

**Après avoir délibéré,**

**Décide :**

de réviser le schéma directeur des chambres de commerce et d'industrie des régions Limousin Poitou-Charentes afin de ne conserver que les éléments propres à la seule région Limousin,

- d'approuver le schéma directeur du réseau des chambres de commerce et d'industrie Limousin figurant en annexe de la présente délibération

Marc GIACOMINI  
Président de la CRCI

---

Quorum : 20  
Présents : 20  
Votants : 20  
Adopté le 15 juin 2009  
A Feytiat

Par 20 voix Pour  
Par 0 voix Contre  
Par 0 voix Abstention



CHAMBRE REGIONALE  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
DU LIMOUSIN

# Schéma Directeur du réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Limousin

**ISSU DE LA SCISSION DU SCHEMA DIRECTEUR LIMOUSIN POITOU-CHARENTES  
VOTE LE 30 MARS 2006 ET APPROUVE SANS RESERVE PAR ARRETE  
MINISTERIEL DU 26 JUIN 2006**

Annexe : un rapport

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	2
PREAMBULE .....	3
I. LA CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LIMOUSIN (CRCI du Limousin).....	4
II. NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE .....	4
1. La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Brive.....	6
2. La Chambre de commerce et d'industrie de Tulle et Ussel .....	6
3. La Chambre de Commerce et d'industrie de la Creuse .....	6
4. La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne .....	6
III. LES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE ET DE PROXIMITE DES ELECTEURS .....	7
IV. LES ENGAGEMENTS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION DU LIMOUSIN AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE .....	8
V. LES SCHEMAS SECTORIELS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE LIMOUSIN AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE.....	9

## PREAMBULE

Le présent schéma directeur définit, conformément aux dispositions de l'article L.711.7 de la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, le réseau consulaire de la circonscription de la chambre régionale de commerce et d'industrie du Limousin (CRCI du Limousin).

Il détermine le nombre de chambres de commerce et d'industrie de la circonscription, leur lieu d'implantation, leur circonscription territoriale.

Il est accompagné d'un rapport justifiant les choix effectués au regard des objectifs de viabilité économique, de justification opérationnelle et de proximité des électeurs définis par la loi du 2 août 2005 susvisée.

**Il est issu du schéma directeur de la CRCI Limousin Poitou-Charentes voté à l'unanimité le 30 mars 2006** par l'assemblée générale de la CRCI Limousin Poitou-Charentes et **approuvé sans réserve par arrêté ministériel du 26 juin 2006**, soit six mois avant le dédoublement effectif des régions Limousin et Poitou-Charentes en deux CRCI distinctes, intervenu le 1<sup>er</sup> janvier 2007 sur la base du décret de scission du 27 septembre 2006.

Le décret susmentionné précise dans son article 1 : « la CRCI Limousin Poitou-Charentes devient la CRCI Poitou-Charentes. De ce fait, elle a faculté à réviser le schéma directeur voté par la CRCI Limousin Poitou-Charentes pour l'adapter à sa seule circonscription. En application de la règle du parallélisme des formes, et conformément au Décret n° 2006-1195 du 27 septembre 2006 portant création de la CRCI du Limousin, la CRCI du Limousin devra également adopter un schéma propre à sa seule région.

## I. LA CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA CHAMBRE REGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU LIMOUSIN (CRCI du Limousin)

La circonscription territoriale de la CRCI du Limousin est composée de 3 départements :

- Corrèze (19)
- Creuse (23)
- Haute-Vienne (87)

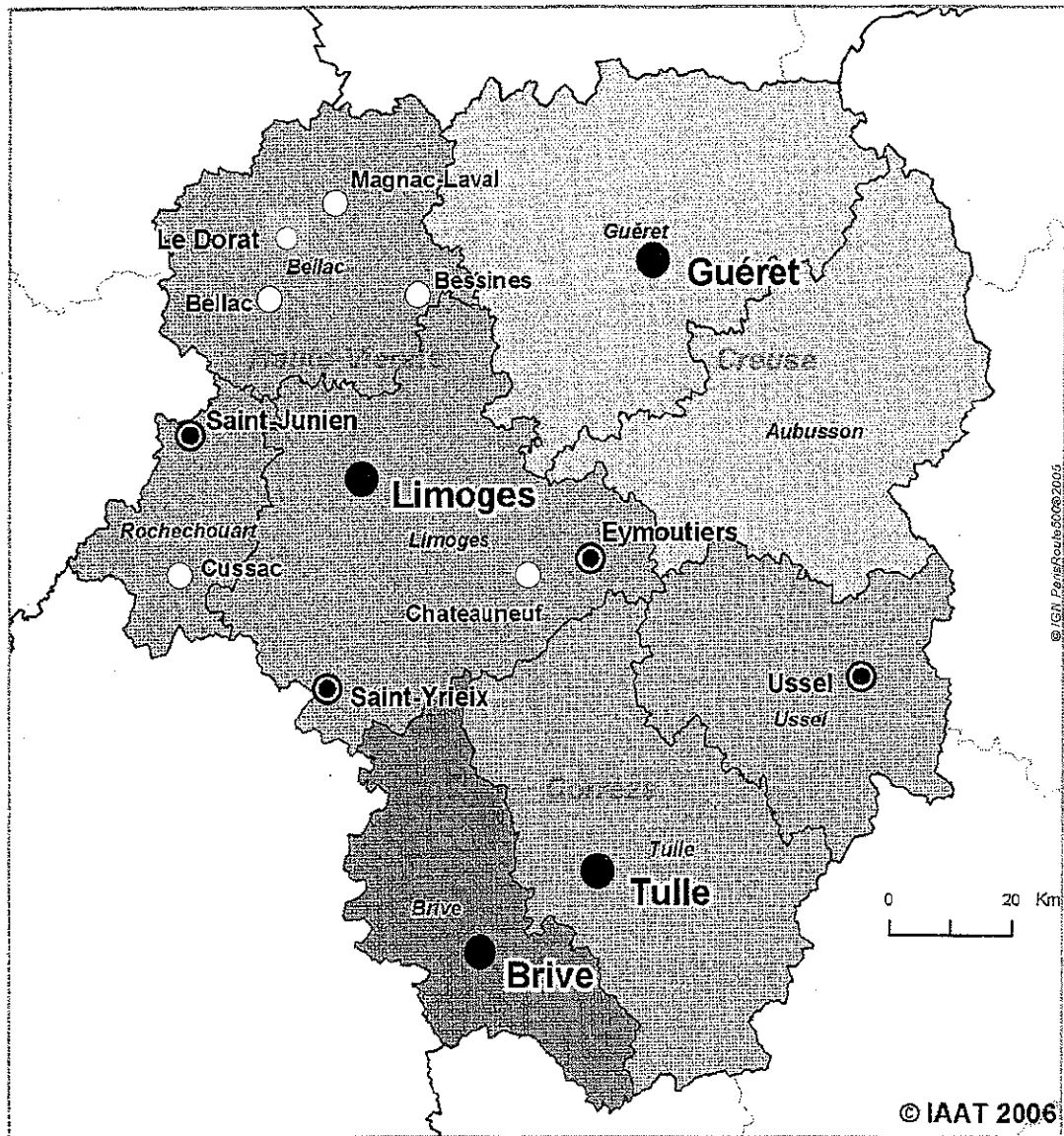
La circonscription territoriale de la CRCI du Limousin est désignée ci-après par « **circonscription Limousin** ».

## II. NOMBRE, LIEU D'IMPLANTATION ET CIRCONSCRIPTION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE





Remarque : dans le texte ci-dessous, sont indiquées les bases d'imposition prévisionnelles 2009.

La circonscription Limousin comprend, outre la chambre régionale de commerce et d'industrie, 4 chambres de commerce et d'industrie, dont le lieu d'implantation et la circonscription sont définis ci-après :




## L'inscription territoriale des chambres de Commerce et d'industrie et de leurs antennes dans les zones d'emploi du Limousin

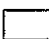


### Territoire d'intervention

-  CCI de Limoges et de la Haute-Vienne
-  CCI de la Creuse
-  CCI de Tulle et Ussel
-  CCI du Pays de Brive

### Lieux d'implantation

-  siège
-  antenne
-  permanence

 périmètre de zone d'emploi

Source : CRIC 2006

Le département de la **Corrèze** compte deux chambres de commerce et d'industrie :

1. La Chambre de commerce et d'industrie du Pays de Brive

- lieu d'implantation : son siège est à Brive.
- circonscription territoriale : elle comprend 99 communes parmi les 288 composant le département de la Corrèze.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
  - nombre de ressortissants au 31 Décembre 2008: 5118
  - bases d'imposition 2009 : 161 128 896 €
- pas de délégation infra départementale.

2. La Chambre de commerce et d'industrie de Tulle et Ussel

- lieu d'implantation : son siège est à Tulle.
- circonscription territoriale : elle comprend 189 communes parmi les 288 composant le département de la Corrèze.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
  - nombre de ressortissants au 31 Décembre 2008: 4387
  - bases d'imposition 2009 : 141 312 153 €
- pas de délégation infra départementale.

3. La Chambre de Commerce et d'industrie de la Creuse

- lieu d'implantation : son siège est à Guéret.
- circonscription territoriale : elle couvre l'ensemble du département.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP:
  - nombre de ressortissants au 31 Décembre 2008 : 3634
  - bases d'imposition 2009 : 86 861 638 €
- pas de délégation infra départementale.

4. La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne

- lieu d'implantation : son siège est à Limoges.
- circonscription territoriale : elle couvre l'ensemble du département.
- nombre de ressortissants et bases d'imposition à la TP :
  - nombre de ressortissants au 31 décembre 2008 : 10 992
  - bases d'imposition 2009 : 471 182 535 €
- pas de délégation infra départementale.

### III. LES OBJECTIFS DE VIABILITE ECONOMIQUE, DE JUSTIFICATION OPERATIONNELLE ET DE PROXIMITE DES ELECTEURS

Selon l'esprit de la loi du 2 août 2005, le réseau consulaire de la circonscription Limousin s'engage, au cours de l'actuelle mandature, à accroître sa viabilité économique par la recherche d'une meilleure organisation de ses services, à mieux affirmer la justification opérationnelle de ses actions et à rationaliser ses implantations et les services afférents afin d'être au plus près de ses électeurs.

Pour l'essentiel, il souligne que :

- avec la décision concordante des chambres de commerce et d'industrie du pays de Brive et de Tulle - Ussel de créer une chambre départementale de commerce et d'industrie de la Corrèze, concomitamment à la dissolution de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Tulle et Ussel et de la CCI du pays de Brive, à l'occasion des prochaines élections générales consulaires, permettant ainsi la création d'un réseau de trois chambres pour les trois départements composant la région.

Rappelant que conformément aux assemblées générales des deux CCI de la Corrèze actuelles, tenues le 30 septembre 2008, celles-ci ont convenu que *« le siège de la chambre de commerce et d'industrie de la Corrèze sera établi provisoirement à Tulle, dans les locaux de l'actuelle chambre de commerce et d'industrie de Tulle et Ussel ; un nouveau siège sera construit sur la communauté de communes des 3 A, en bordure du tronçon autoroutier commun A20/A89 ; »*.

- avec des lieux d'implantation et des antennes territoriales (éventuellement permanences et bureaux) des chambres permettant d'apporter aux entreprises les services opérationnels de proximité,

Aucune des CCI n'est concessionnaire de port. Aucune CCI n'est concessionnaire d'aéroport. La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne et la CCI de Tulle et Ussel sont membres d'un syndicat mixte et gestionnaire de l'aéroport concerné. La CCI du Pays de Brive est membre du syndicat mixte pour la construction et l'exploitation du futur aéroport de Brive/Souillac,

Le SRADT n'étant pas encore finalisé en région Limousin.

Le bassin économique de chaque compagnie comportant de 3 500 à plus de 10000 entreprises ressortissantes représentant une imposition additionnelle à la taxe professionnelle de 1,5 million d'euros pour la plus petite d'entre elles.

**La viabilité économique du réseau des CCI du Limousin présentée dans le présent schéma directeur d'organisation consulaire est assurée.**



#### **IV. LES ENGAGEMENTS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION DU LIMOUSIN AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE**

Au cours de l'actuelle mandature, le réseau consulaire s'engage à une amélioration coordonnée des services proposés aux ressortissants de sa circonscription :

- en garantissant un socle minimum de services de qualité pour chaque ressortissant de la circonscription de la CRCI, vérifié par la mise en place d'indicateurs de performance (dans les services de base : création d'entreprise y compris CFE, appui aux entreprises, formation et ressources humaines, transmission/reprise),
- en déterminant, en commun, les actions et services entrant dans la définition des missions de service public des chambres, assurées gratuitement,
- en engageant une démarche d'amélioration continue des services apportés aux ressortissants (amélioration et gestion des compétences, pérennité du service, taille critique pour certaines compétences,...),
- en recherchant les synergies par le développement de partenariats (inter consulaire, interdépartemental, interrégional ou autres...) et la recherche d'une plus forte mutualisation des moyens.

A ce titre, la création de « Quatre chantiers délégués » pour lesquels une organisation mutualisée est mise en œuvre à l'échelle régionale (la maîtrise d'œuvre étant assurée pour le compte de la CRCI du Limousin par une CCI pilote) a été décidée :

- Création/transmission,
- Enseignement/Formation/Ressources Humaines,
- Qualité,
- Le secteur Bois.

Ces chantiers viennent compléter et/ou renforcer des actions déjà mutualisées, notamment dans les domaines de l'international, de l'environnement, du commerce, des services, du tourisme....

Il faut noter les champs d'activité communs au réseau consulaire des deux régions Limousin et Poitou-Charentes tels que le domaine de la veille et du conseil stratégiques avec l'ARIST, celui de la gestion de la collecte de la taxe d'apprentissage,... dont les détails sont indiqués dans le rapport annexe.

## V. LES SCHEMAS SECTORIELS DU RESEAU DE LA CIRCONSCRIPTION CONSULAIRE LIMOUSIN AU COURS DE L'ACTUELLE MANDATURE

Conformément aux dispositions de l'article L. 711. 7 de la loi du 2 août 2005, des schémas sectoriels seront élaborés au cours de l'actuelle mandature par la CRCI, en concertation étroite avec les CCI, et seront soumis au vote de son assemblée générale.

Le réseau consulaire de la circonscription Limousin s'engage à mettre en œuvre les schémas sectoriels suivants : enseignement formation gestion des ressources humaines, gestion des équipements aéroportuaires et portuaires, aide à la création, à la transmission et au développement des entreprises.

Ces schémas indiqueront l'implantation de tous les établissements, infrastructures, équipements et services gérés par une ou plusieurs CCI.

Leur préparation sera précédée d'une évaluation des missions et des actions des CCI, et d'une recherche d'organisation optimale du réseau fondée en particulier sur l'objectif d'une plus grande efficacité des services de proximité aux entreprises et d'une meilleure rationalisation des moyens pour l'ensemble du réseau.

Cette évaluation et l'adoption des schémas sectoriels pourraient justifier à terme la révision du présent schéma directeur.

Fait à Feytiat, le 15 juin 2009

Le Président  
de la  
CRCI du Limousin

Marc GIACOMINI

le Président de  
la CCI du Pays de  
Brive

Jean-Louis NESTI

le Président de  
la CCI du Tulle et  
Ussel

Jean-Louis PERIE

le Président de  
la CCI de la Creuse

Thierry SUIN

le Président de  
la CCI de Limoges et  
de la Haute-Vienne

Jean-Pierre LIMOUSIN